

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

chargée d'examiner l'objet suivant:

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2007-2008

La commission s'est réunie les 24 mars 2009 et 28 avril 2009 à la Salle des Armoiries pour examiner les objets susmentionnés. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Claudine Dind, Aliette Rey-Marion, Sylvie Villa et MM. Dominique-Richard Bonny, André Delacour (excusé le 24 mars), Julien Glardon (le 28 avril en remplacement de M. Vassilis Venizelos), Frédéric Haenni (excusé le 24 mars), Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, Gabriel Poncet, Michel Renaud (excusé le 28 avril), Vassilis Venizelos (excusé le 28 avril), Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur-président soussigné.

La séance s'est tenue en présence de MM. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ; Roland Ecoffey, Chef de l'Office des affaires extérieures (OAE/DFIRE), le 24 mars ; et Simon Affolter, Délégué aux affaires intercantionales (OAE/DFIRE), le 28 avril. Mme Stéphanie Bedat, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures (CAE), s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la commission.

I. Introduction

En préambule, le président de la commission rappelle que ce Rapport traite de la période de juin 2007 à juin 2008. La durée entre sa rédaction, son dépôt et son traitement a été relevée. La commission demande au Conseil d'Etat de prendre les dispositions nécessaires visant à réduire cette période pour les Rapports à venir.

II. Discussion générale

Avec le Chef du DFIRE, la commission s'est plu à relever que l'image et la présence du canton hors des frontières se sont consolidées. Les relations avec la députation vaudoise aux chambres fédérales se sont intensifiées. Il s'agit désormais d'ancrer ces changements, notamment le travail de lobbying conduit par le Conseil d'Etat, qui consiste à défendre les intérêts du canton à travers une approche fédéraliste.

III. Discussion sur les chapitres

2.2 Dossiers principaux en matière de lobbying

Il est rappelé que le Canton de Vaud est l'un des cantons les plus actifs en la matière. C'est d'autant plus important vu sa taille et son importance en Suisse romande. Plusieurs des projets mentionnés font l'objet d'explications sur leurs développements depuis la rédaction du Rapport. Des compléments d'actualisation ont été remis à la CAE.

3.3.2 Conférence nationale sur le fédéralisme

Suite à une question, il est précisé que ce genre de rencontre est un facteur de consolidation du fédéralisme, amené à se développer encore afin de le rendre toujours plus en adéquation avec les besoins actuels. Le programme détaillé de cette conférence et l'accès aux réflexions présentées par les représentants vaudois ont été remis à la CAE.

3.4.2 Révision de la Convention des conventions

Une discussion a lieu en regard des évolutions de la révision de la convention. Pour mémoire, depuis la rédaction du Rapport sur les affaires extérieures 2008, la commission interparlementaire des cantons concernés a rendu ses conclusions visant à accepter la nouvelle convention Coparl avec plusieurs amendements propres à développer le rôle et les capacités d'actions parlementaires.

4.1 Coopération au développement

Toutes les aides attribuées par le Canton de Vaud ne sont pas listées dans ce sous-chapitre. Le Chef du DFIRE en a pris acte et y sera attentif en vue de la rédaction des prochains rapports.

4.2 Conseil du Léman

Suite à une question sur la différence d'engagement du Canton de Vaud au sein du Conseil du Léman et au sein du Comité régional franco-genevois (CRFG), le Chef du DFIRE explique que le Conseil du Léman porte sur divers objets concernant l'ensemble du bassin lémanique et donc une portion encore plus grande du Canton de Vaud. Néanmoins, dans la suite de l'interpellation de M. le député Mario-Charles Pertusio, il indique qu'il a été décidé de donner plus d'impact au CRFG et à l'engagement vaudois en son sein, notamment en ce qui concerne les effets pour la région de la Côte.

Le Chef du DFIRE précise encore que les divers documents de ces organismes sont disponibles notamment sur leurs sites internet.

Par ailleurs, il rappelle que le Canton de Vaud se trouve au centre des territoires romand et de la Suisse occidentale. Il doit donc jouer cette carte, dont les perspectives sont intéressantes. Cette carte ne peut cependant receler des effets bénéfiques que si les autres cantons sont aussi actifs.

6.3 DFJC : Projets intercantonaux d'importance majeure

Au sujet de l'association du Grand Conseil sur les conventions intercantionales de projets d'importance majeure, la CAE relève que dans un cas la directive DRUIDE n'a pas été respectée par le Conseil d'Etat. Il s'agit de la Convention intercantonale suisse sur les institutions sociales (CIIS). Celle-ci a en effet fait l'objet d'une révision sans que le Grand Conseil et la CAE n'aient été consultés. Le Chef du DFIRE présente les excuses du Conseil d'Etat pour cet oubli.

Par 13 voix pour, 1 contre et 0 abstention, la CAE décide d'accepter ces excuses et de prendre acte de la révision de la CIIS.

A l'unanimité, la CAE décide également d'adresser un courrier au Conseil d'Etat lui demandant de rappeler la procédure idoine dans tous les départements et au Service juridique et législatif (SJL) pour éviter la répétition d'un tel oubli. La CAE estime par ailleurs que la directive DRUIDE devra être

actualisée dès l'adoption de la Coparl, afin de tenir compte des nouveaux instruments que cette dernière propose.

9.1 DEC : consultations fédérales

A la demande d'un membre de la commission sur les mesures de relance instituées au plan fédéral, le Chef du DFIRE répond que le gouvernement suivra les projets qui ont un impact sur le canton et que toute action opportune sera entreprise.

9.2.2 DEC : Projets d'agglomération

Sur les projets d'agglomération déterminés comme prioritaires, le Chef du DFIRE précise que le Canton de Vaud s'est engagé en premier lieu pour les projets aboutis ou prêts de l'être.

10.4 DINF : Mobilité et transports

Concernant les divers projets et en particulier l'accord passé entre Vaud et Genève concernant le préfinancement d'axes ferroviaires et la participation du Parlement, le Chef du DFIRE confirme que le Grand Conseil sera saisi le moment venu de tous les textes liés à ces projets. Au sujet de l'accord Vaud-Genève susmentionné, il précise qu'à ce stade il s'agit d'un protocole d'accord de portée administrative.

IV. Conclusion

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2007-2008.

Glion, le 29 mai 2009.

Le président :
(Signé) *Laurent Wehrli*